

Commission de surveillance de l'institut médico-éducatif et pédagogique de Tarn-et-Garonne Arrêté portant représentation

Le Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.3221-3 et L.3221-7,

Vu la délibération du 1er juillet 2021 portant élection du président du Conseil départemental, Vu la délibération du 15 juillet 2021 portant désignations au sein des commissions attachées aux budgets annexes,

Considérant que le président du Conseil départemental a qualité pour désigner le conseiller départemental appelé à le représenter.

Arrête

Article 1er- Sur désignation de l'Assemblée départementale, le collège des élus siégeant à la Commission de surveillance de l'institut médico-éducatif et pédagogique de Tarn-et-Garonne est composé ainsi qu'il suit :

Titulaires	Suppléants
Monsieur José GONZALEZ	Monsieur Jean-Luc DEPRINCE
Madame Christiane LE CORRE	Madame Nadine SINOPOLI
Madame Catherine BOURDONCLE	Madame Marie-Claude NEGRE
Monsieur Christian ASTRUC	Madame Marie-José MAURIEGE

Article 2 - Monsieur José GONZALEZ, conseiller départemental et vice-président du Conseil départemental assure les fonctions de Président de la Commission de surveillance.

Article 3 - Le présent arrêté sera publié. Copie en sera adressée aux intéressés.

Article 4 - Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Montaubar

Le 2 2 SEP. 20

Le Président.

Michel WEILL

Hôtel du Département 100 boulevard Hubert Gouze B.P. 783 - 82013 MONTAUBAN CEDEX

courrier@ledepartement82.fr

/ Tél. : 05 63 91 82 00 // Fax : 05 63 03 28 52